

Procès-verbal du Conseil syndical

21 février 2024 à 19h00 – Salle du conseil de Vaas

L'an deux mille vingt-quatre le 21 février à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (33) :

Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, ~~Pascal DUPUIS~~, ~~Françoise FARÇY~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, Carine MÉNAGE, ~~Patricia METERREAU~~, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (4) :

Pascal DUPUIS donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Françoise FARÇY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Christophe LIBERT donne pouvoir à Jean-Claude BOIZIAU, Patricia METERREAU donne pouvoir à Carine MÉNAGE.

Absents (6) : Michelle BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Guy LECLERC, Alain MORANÇAIS et Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (3) : Bernard HAUVILLE, André JAUNAY, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Aimie LECLERC, Céline MEYFROOT (SPL), Paola PERSEILLE, Marie PETITJEAN, Bruno WEBER-REGNIER.

Ordre du jour :

<u>1- DELIBERATION</u>	2
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024	
<u>2- QUESTIONS DIVERSES</u>	28

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

M. Roncière est désigné secrétaire de séance

1- DELIBERATION

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



PETR PAYS VALLEE DU LOIR

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2024**

Débat d'orientations budgétaires 2024 du
Comité syndical du 21 février 2024

SOMMAIRE

Avant-propos	P2
Le contexte macroéconomique	P3
La Loi de Finances 2024	P10
La situation du PETR Pays Vallée du Loir	P12
Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques	P12
Données démographiques et participations	P13
Participations des Communautés de communes au PETR	P14
Situation budgétaire et financière au 31.12.2023	P15
Hypothèses 2024	P19
Les enjeux du débat	P24

Madame la présidente expose au conseil :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus (art. D.5211-18-1 du CGCT), un rapport d'orientations budgétaires soit présenté au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En vertu de l'article D.2312-3 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- . Les orientations budgétaires et la présentation des engagements pluriannuels,
- . Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- . Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ainsi qu'à leur évolution et au temps de travail.

Avant-propos

L'exercice 2023 s'achève dans une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions de préparation et d'exécution des comptes publics locaux. Deux éléments d'incertitudes sont identifiables :

- Le début d'une nouvelle période de décentralisation supposant de réinventer la gestion locale. En effet, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale ou encore les fortes diminutions des droits de mutations à titre onéreux se traduisent finalement par une baisse significative de l'autofinancement local. En ce sens, la fin de l'exercice 2023 repose la question, pour toutes les collectivités, de leur capacité de résilience mais aussi la nécessité de changer leur mode de gestion en renforçant l'agilité financière mais plus largement le dialogue de gestion.

- La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics appliquée depuis 2023 interroge les collectivités sur leur modèle de gestion. Si le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable reste, les gestionnaires publics locaux seront de plus en plus responsabilisés sur la bonne gestion des deniers publics locaux face à un retrait progressif du rôle des trésoreries notamment en matière de conseil. Les collectivités perdent, dans ce domaine, le lien avec un partenaire financier local de premier plan établi par décret du 31 mai 1862.

Les exercices 2023 et 2024 peuvent donc être appréciés comme des périodes de transition des modes de gestion locale dans un contexte sous contrainte. La hausse brutale de l'inflation se conjugue ainsi à une hausse des services proposés par les collectivités aux populations. La récente décision du gouvernement d'augmenter le tarif de l'électricité au 1er février d'environ 10% vient tendre encore plus la situation financière des ménages les plus fragiles, avec un impact majeur en matière de précarité énergétique et de pouvoir d'achat au sens large.

L'évolution des finances locales se caractérise aussi par des mouvements d'ampleur dont la réduction importante des leviers fiscaux classiques, au profit d'une démultiplication de la fiscalité dédiée, l'augmentation des subventions ciblées aux détriments des dotations globales mais aussi la nécessité d'actionner les leviers pour mener la transition écologique, dont les coûts en investissement supposent de repenser l'approche des dépenses classiques patrimoniales.

Enfin s'agrège une troisième mutation qui touche à la capacité humaine, dans une époque marquée par un défaut d'attractivité des métiers voire par l'épuisement des vocations. En matière de masse salariale, force est de noter que les collectivités locales connaissent actuellement plusieurs phénomènes supposant une augmentation mécanique de celle-ci. Il est ainsi possible de citer le rattrapage des traitements en raison de la hausse de l'inflation ou encore les difficultés à recruter en remplacement des enfants du baby-boom du fait d'une plus forte concurrence par rapport au secteur privé mais aussi entre établissements publics.

En 2024, la croissance serait établie par le ministère de l'économie et des finances à +1.4 % et à une inflation à +2.6 %. La maîtrise des dépenses est un axe prioritaire de ce projet pour engager une baisse du déficit afin de s'inscrire dans la trajectoire sous les 3% et la réduction de la dette à 108.1% en 2027. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les incidences attendues pour les collectivités territoriales, en particulier sur la section de fonctionnement.

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2024 présente un accroissement inédit de 7 milliards d'euros des crédits consacrés à la planification écologique par rapport à 2023, portant le total des dépenses en la matière à 40 milliards d'euros. A titre d'exemple, le fonds vert connaît est porté à 2.5Mds € contre 2 Mds € en 2023. Les 500 M€ supplémentaires sont principalement fléchés sur la restauration des écoles.

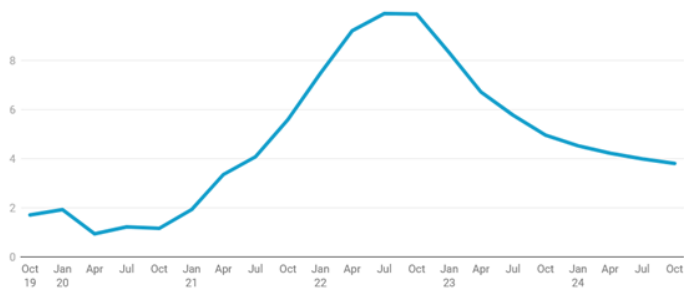
Le contexte macroéconomique

La croissance

Les crises énergétiques, la guerre sur le sol européen, une inflation généralisée ou encore le resserrement des politiques monétaires accompagnées de turbulences financières en 2023 inscrivent l'économie mondiale dans un contexte particulièrement difficile. Toutefois, elle n'aura pas si mal résisté.

Certes, la croissance a été divisée par presque deux, de 6,1 % en 2021 à 3,4 % en 2022, mais, dans ces conditions, l'atterrissage aurait pu être bien plus violent. Ainsi, dès lors que les tensions sur l'énergie ou encore de l'alimentation se sont atténuées, force est de noter que l'inflation s'est repliée dès 2022 dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et que les prévisions pour 2024 semblent confirmer ce déclin.

Inflation et prévisions d'inflation dans la zone des pays de l'OCDE



Source: OCDE - Get the data - Created with Datawrapper

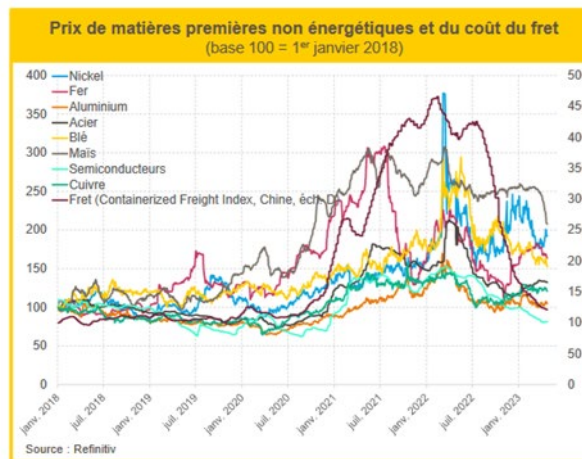
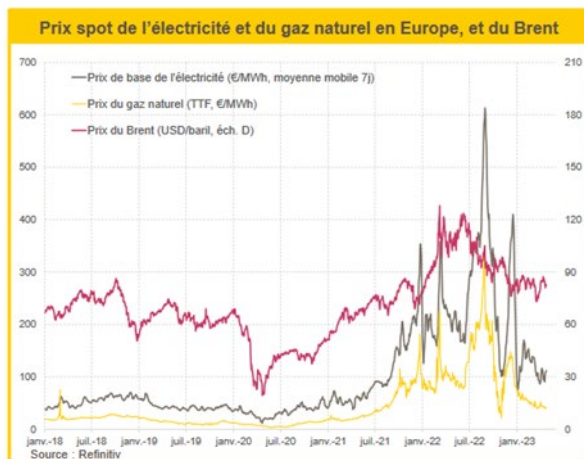
Au niveau international

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « cahoteuse ». Ainsi, l'économie mondiale semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres. La Chine enregistre un rebond de son économie. L'augmentation des taux d'intérêts et le resserrement des banques centrales semblent avoir porté leurs fruits en provoquant la baisse de l'inflation. Le FMI dispose donc de projections de croissance de 3% et d'un rebond prévu en zone euro en 2024.



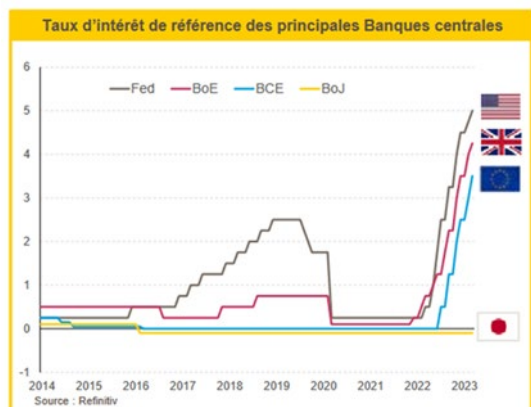
En Europe, les Etats sont su rapidement diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz naturel et en GNL. La consommation a été maîtrisée du fait d'une météo favorable mais aussi par des économies d'énergie. Côté pétrole, la reprise de l'économie chinoise, la reprise du trafic aérien, et une offre contrainte de l'OPEP seraient en mesure de réguler le prix du baril vers la baisse.

Les prix des matières premières ont connu aussi une diminution même s'ils restent à un niveau supérieur à la période pré-Covid. Ce constat, ajouté à un niveau retrouvé de production de semi-conducteurs, devraient relancer l'industrie européenne, en particulier l'automobile.



Les motifs d'inquiétude se situent sur les marchés financiers, du fait du resserrement des politiques monétaires menées au cours des douze derniers mois. Ainsi, après une longue

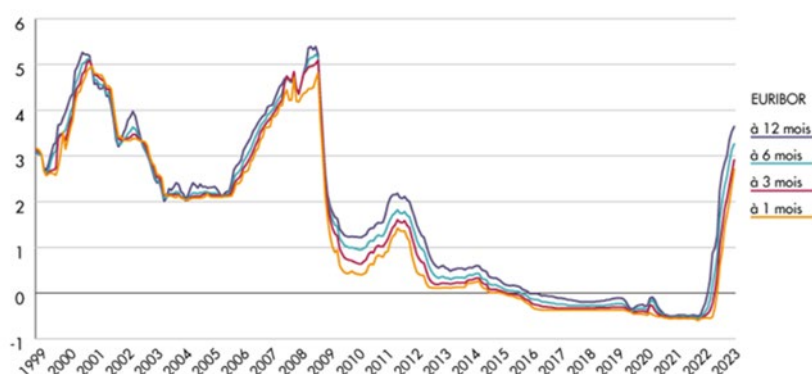
période d'inflation modérée et des taux d'intérêt particulièrement bas, l'intervention des banques centrales a provoqué des pertes considérables sur les actifs à long terme à revenu fixe.



Ce durcissement de la politique monétaire s'associe généralement à un risque de liquidité plus élevé du fait de la dépréciation de ces actifs, ce qui a eu pour conséquence la fragilisation de banques dont SVB, FR (Banques américaines) ou le Crédit Suisse. Cette situation a eu pour conséquence une hausse certaine des taux d'intérêts, comme l'illustre la progression significative des taux Euribor (les taux interbancaires européens).

TAUX EURIBOR

EN %



Le contexte mondial est particulièrement volatile et hautement fragilisé dans le secteur financier. En ce sens, les évolutions du PIB liées à la construction du projet de loi de finances 2024 entrevoient donc un rebond de sortie de crise mais limité.

Le contexte économique national

La France se classe au septième rang des puissances économiques mondiales, juste derrière le Royaume-Uni et l'Inde (WEF, 2022)

Après avoir subi l'une des plus fortes contractions économiques parmi les pays de l'UE en 2020 (-8%) en raison de la pandémie de COVID-19, l'économie française s'est fortement redressée en 2021 (+6,8 %).

En 2022, l'activité économique a été freinée par les tensions d'approvisionnement, la hausse des prix des matières premières et la crise énergétique qui ont été amplifiées par la guerre en Ukraine.

La France a été confrontée à un fort ralentissement de l'activité économique et à une inflation élevée.

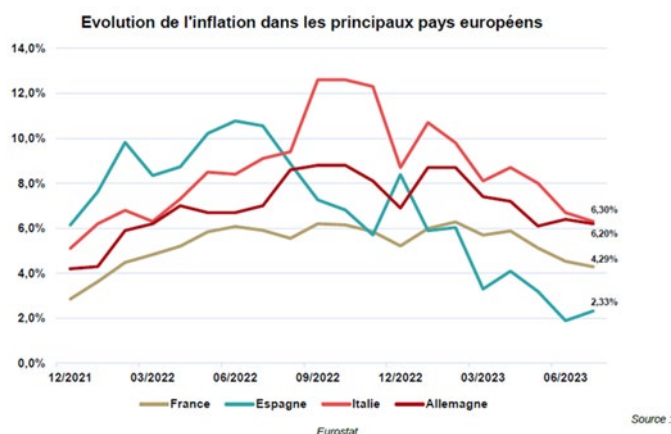
La croissance économique a ralenti à 2,5 % en 2022, et selon les prévisions de l'INSEE et de la Banque de France, la croissance devrait encore diminuer à 0,9 % en 2023.

En 2024, le gouvernement espère une croissance de + 1,4 % et la Banque de France prévoit + 0,9 %. L'inflation serait en 2023 de + 5,8 % en moyenne annuelle (+ 5,2 % en 2022 et + 2,6 % en 2024).



Une décélération de l'inflation attendue

Les taux d'inflation restent inédits depuis les débuts de l'euro en 2002. Ils sont portés par la hausse des prix de l'alimentation, de l'alcool et du tabac avec un taux annuel de 10,8 %, ou encore du secteur des services (5,6 % en juillet 2023 par rapport à juillet 2022). Des économies fortes telles que l'Allemagne (1ère de l'UE) ou l'Italie (3ème) connaissent des taux d'inflation records, respectivement +6,5 % et +6,3 %. La première n'avait pas connu de tels chiffres depuis les années 1950, et la seconde depuis près de 40 ans.

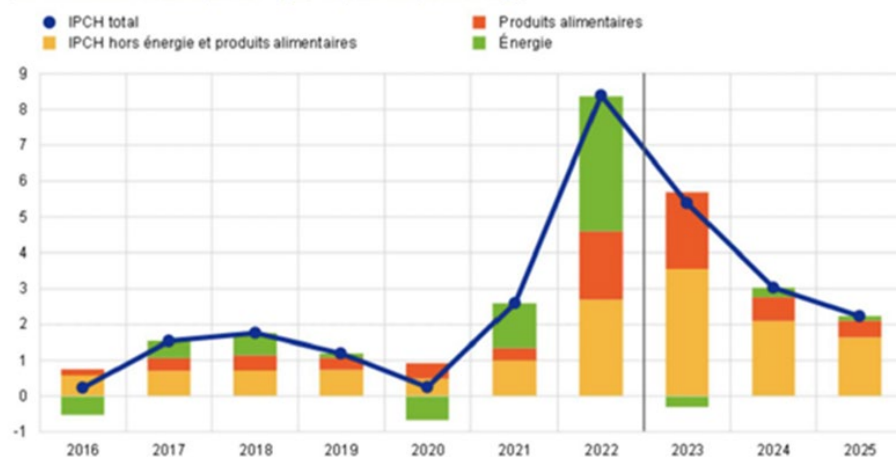


Les prix de l'énergie ont augmenté de manière exceptionnelle (ceux du pétrole brut ont bondi de 350% entre avril 2020 et avril 2022, soit la plus forte augmentation sur deux ans depuis la première crise pétrolière de 1974). Les prix des denrées alimentaires ont connu la même trajectoire puisque l'Ukraine et la Russie représentent environ 30 % des exportations de blé au niveau international.

La baisse des prix de gros de l'énergie ou des matières premières n'ont pour le moment pas eu d'effet concret sur le portefeuille des ménages et sur l'inflation d'autres secteurs (qui utilisent de l'énergie pour produire ou pour vendre).

Progression de l'IPCH dans la zone euro – ventilation des principales composantes

(variations annuelles en pourcentage ; en points de pourcentage)



Note : La ligne verticale indique le début de l'horizon de projection.

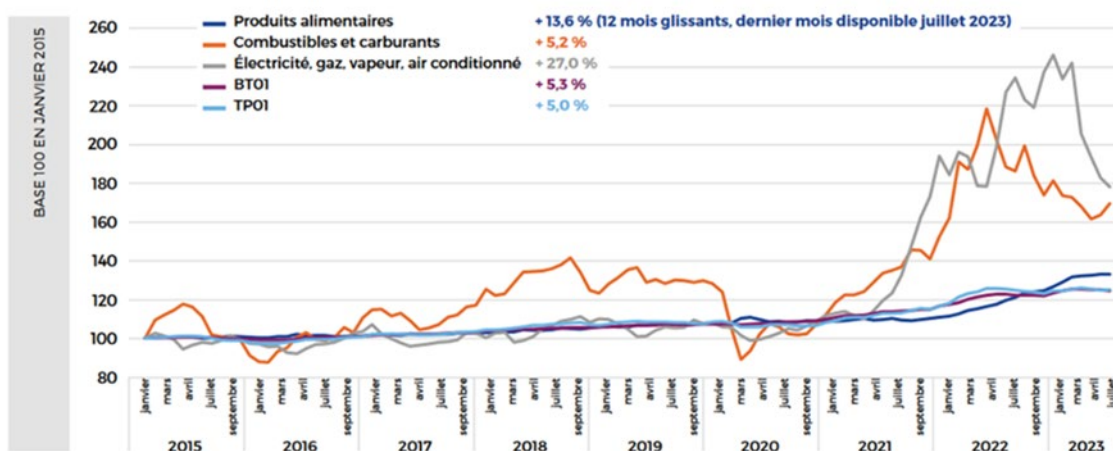
Source : BCE

L'impact de l'inflation sur les collectivités locales

Le panier de consommation des collectivités locales, particulièrement diversifié, est très impacté par ces hausses de prix, ayant pour effet une augmentation du chapitre 011 (charges à caractère général).

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale

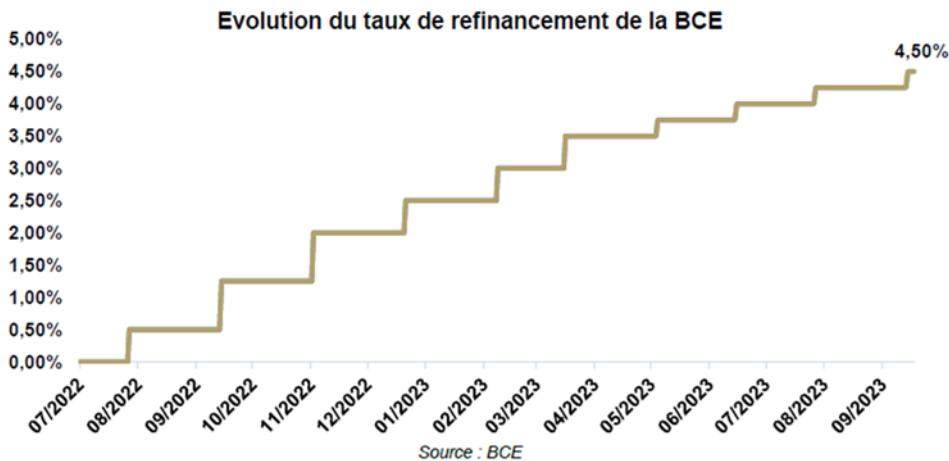


Source : Indices Insee

Face à ce contexte inflationniste, les décisions de politique monétaire de la BCE :

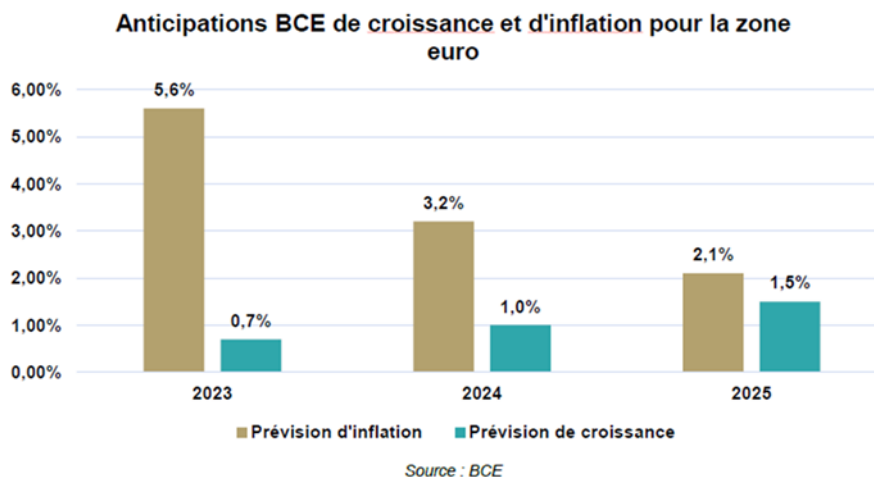
La BCE relève de nouveau ses taux directeurs, à des niveaux jamais atteints.

Le taux de dépôt, qui fait référence, est porté à 4 %, un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique, en 1999. Le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal se situent respectivement à 4,50 % et 4,75 %.



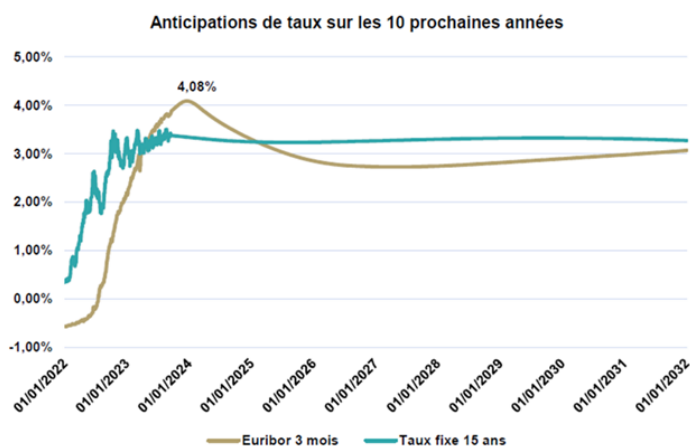
Les nouvelles projections macroéconomiques de l'institution prévoient une hausse des prix de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %.

Sur la zone euro, la croissance du PIB (produit intérieur brut) devrait atteindre 0,7 % en 2023, contre 0,9 % auparavant, puis 1,0 % en 2024 et 1,5 % en 2025.



Les projections des taux sur les 10 prochaines années :

La période récente de l'argent à très bas coût semble révolue sur le moyen terme avec pour conséquence un surenchérissement des taux qui impacteront les politiques d'investissement des collectivités locales.



Enfin, il faut souligner une augmentation continue de la dette publique dans ce contexte :

À la fin du premier trimestre 2023, la dette publique française, au sens du traité de Maastricht, augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€.

Il est à noter que l'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte principalement de celles de l'État et des administrations de sécurité sociale. La dette des administrations publiques locales reste quant à elle stable, à 245.1 Md€.

La Loi de Programmation des Finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a été adoptée à l'automne dernier par rejet de la motion de censure, consécutive à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par la Première ministre de l'époque.

En 2023, le solde public s'établirait à - 4,9 % du PIB en raison principalement du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation.

En 2024, la trajectoire baissière du solde public s'établirait à - 4,4 % en vue d'un retour à des comptes publics normalisés, consécutivement à la sortie progressive des mesures temporaires relatives à l'énergie et à la relance.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7*	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5*	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
Solde public	-4,8	-4,9	-4,4

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau en 2022 (10 Md€), opération neutre pour les administrations publiques dans leur ensemble car en dépenses côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération, en 2022, le solde de l'État serait de -5,3 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,1 %.

Les Administrations Publiques Locales disposent désormais d'un besoin de financement correspondant à 0,3 % du PIB.

En points de PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont État	-5,7	-5,7	-5,3	-4,6	-4,2	-4,1	-4,0
dont ODAC	-0,1	0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
dont APUL	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont ASSO	-0,7	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Solde conjoncturel	-1,2	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,2	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Ajustement structurel *	-3,1	1,0	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2
Dépense publique hors crédits d'impôts	58,4	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Évolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôt (en %)	2,6	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
retraitée des mesures d'urgence sanitaire et de relance (%)	1,9	2,5	0,0	0,9	1,1	0,7	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	44,3	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires (PO) corrigé des effets du bouclier tarifaire	44,3	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dette publique	112,9	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Croissance volume (%)	6,4	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Croissance potentielle (%)	1,1	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (points de PIB potentiel)	-2,1	-0,9	-1,2	-1,1	-0,8	-0,4	0,0

* En % du PIB potentiel.

La trajectoire pluriannuelle de finances publiques fixée par la loi prévoit un retour à la normale des comptes normalisés en 2026 pour les collectivités locales et 2027 pour les autres comptes à partir de la disparition des mesures ponctuelles et temporaires en 2026. Cette approche est d'autant plus prudente que la croissance est calculée à 1,4 % en 2024 (comme pour le FMI) et que son augmentation pour les années suivantes est modérée.

En ce qui concerne le bloc communal, la LPFP prévoit un solde (recettes – dépenses) excédentaire de 0,4 % du PIB en 2027 (contre 0,0 % en 2022 et -0.3% pour 2024).

L'article 3 de la loi prévoit un montant plafond annuel des dépenses publiques locales (fonctionnement + investissement) pour la période 2023 – 2027. L'évolution de ces dépenses atteint son pic en 2024 avant un effort concentré sur 2026 et 2027.

L'article 16 de la loi fixe aux collectivités un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL). Il est exprimé en valeur (hors inflation) ; cette norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixée à la valeur du taux d'inflation moins 0,5 points, à compter de 2024.

En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi).

Cet objectif représente un effort important des collectivités alors même qu'en rétrospective, l'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales est de + 0,3 % pour la période 2014-2022.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente LPFP 2018-2022, en volume :

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

Cet objectif assigné aux collectivités locales n'est pas traduit par un cadre contraignant à ce stade.

LA LOI DE FINANCES 2024

Les grandes lignes du PLF 2024

Le gouvernement a annoncé et traduit dans la loi de finances la fin du « quoi qu'il en coûte » et fixe comme priorité l'accélération de la transition écologique.

Rappel du contexte économique toujours tendu :

CROISSANCE	+1,0 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +1,4 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)
INFLATION	+4,9 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +2,6 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)
DÉFICIT PUBLIC	4,9 % en 2023 (<i>anticipé</i>) 4,4 % du PIB en 2024 (<i>prévisionnel</i>) 2,7 % en 2027 (<i>prévisionnel</i>)
LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur à l'inflation – 0,5 %. <i>En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi)</i>

ÉCONOMIES	Objectif de réaliser 16 milliards d'euros d'économies <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 milliards € : fin de la plupart des dispositifs de soutien sur l'énergie ✓ 4,5 milliards € : réduction des aides aux entreprises ✓ 1 milliard € : réduction des aides à la politique de l'emploi ✓ 700 millions € : réforme de l'assurance chômage
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Objectif de 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et de 3 milliards d'euros supplémentaires sur plusieurs années <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1,6 milliards € : rénovation des logements ✓ 600 millions € : rénovation des bâtiments de l'Etat ✓ 500 millions € : abondement du « fonds vert » (2,5 milliards € au total) ✓ 300 millions € : verdissement des dotations de l'Etat aux collectivités ✓ 500 millions € : plan « eau » ✓ 400 millions € : plan « biodiversité » ✓ 1 milliard € : transition de l'agriculture ✓ 1,8 milliard € : énergie ✓ 1,6 milliard € : mobilités

A noter la réforme des zonages

PROROGATION <i>DISPOSITIFS URBAINS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bassins urbains à dynamiser jusqu'en 2026 ✓ Zones de revitalisation du commerce en centre-ville jusqu'en 2026 ✓ Zones AFR (aides à finalité régionale) jusqu'en 2027 ✓ Zones franches urbaines et quartiers prioritaires de la politique de la ville jusqu'en 2024 ✓ Zones de développement prioritaire jusqu'en 2026
HARMONISATION <i>DISPOSITIFS RURAUX</i>	<p>Au 1^{er} juillet 2024 seront créées les zones « France Ruralités Revitalisations » qui fusionneront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ZRR (<i>zones de revitalisation rurale</i>) - Les ZoRComiR (<i>zones de revitalisation des commerces en milieu rural</i>) - Les bassins d'emploi à redynamiser <p>Objectif : rationaliser et harmoniser les différents régimes d'exonérations fiscales, avec un maintien de la maille intercommunale.</p> <p>Dans le dispositif France Ruralités Revitalisation, deux niveaux seront créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau socle : densité de population et revenu - Niveau renforcé : indice de vulnérabilité

La situation du PETR Pays Vallée du Loir

Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques

La programmation Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Pour rappel, Leader est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux.

Ce programme pluriannuel est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Le programme Leader 2014-2022 était le 2^{ème} programme Leader obtenu par le PETR Pays Vallée du Loir. Le territoire a disposé d'une enveloppe de proche de 2 181 276,66 € sur 6 ans, auxquels on peut ajouter 289 520,38 € les projets MACS (Moderniser l'Artisanat, les commerces et les services de proximité), pour mettre en œuvre sa

stratégie de développement local reposant sur la volonté d'affirmer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie avec et pour les habitants.

En octobre 2022, le Groupe d'action locale (GAL) du PETR Pays Vallée du Loir a déposé une candidature à la future programmation Leader 2023-2027.

Notre candidature a été validée auprès de la Région au cours de l'année 2023.

Pour cette programmation, le PETR, le GAL et tous les partenaires ont travaillé autour de 3 grands axes stratégiques :

1. Mettre en valeur et assurer l'accessibilité aux spécificités du territoire

2. Accompagner le développement des créateurs de valeur économique dans un principe de durabilité

3. Renforcer la cohérence territoriale et le lien entre les habitants par la mise en réseau et la mutualisation des services

Ces 3 axes sont déclinés en 9 fiches actions. Au sein de l'une d'entre elles, une coopération européenne, dont l'objet reste à définir, sera également à décliner d'ici à 2027.

La somme attribuée au territoire pour les 4 ans d'exercice Leader 2023-2027 est de 1 261 343€ incluant l'enveloppe de performance (10%) pour 42 dossiers (Enveloppe / moyenne de 30 000 €).

A déduire si objectifs 1 et 2 non atteints

- 1/ Sélection d'un projet de coopération

- 2/ Taux d'autorisation de paiement à 35 % au 31 décembre 2026 : soit 441 470,05 €, avec une moyenne de 15 dossiers instruits (30 000 € de moyenne de Leader) au stade "Demande de Paiement validée » ; les dossiers animation Leader étant inclus (potentiel de 13%)

N° Fiche-action	Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Investissement (100%)	Co-financements (20%)	Part de LEADER (80%)	Leader hors enveloppe de performance	Enveloppe de performance 10%	Répartition en %
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	126 250,00 €	25 250,00 €	101 000,00 €	90 900,00 €	10 100,00 €	8%
2	Garantir l'accès à la culture « à domicile »	Culture	127 928,75 €	25 585,75 €	102 343,00 €	92 108,70 €	10 234,30 €	8%
3	Développer les échelles de proximité pour renforcer la cohésion sociale et territoriale	Circuits-courts	218 125,00 €	43 625,00 €	174 500,00 €	157 050,00 €	17 450,00 €	14%
4	Mettre en valeur les actions et comportements exemplaires en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et économique	218 125,00 €	43 625,00 €	174 500,00 €	157 050,00 €	17 450,00 €	14%
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	75 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €	54 000,00 €	6 000,00 €	5%
6	Des services de proximité complets pour tous	Services de proximité	218 125,00 €	43 625,00 €	174 500,00 €	157 050,00 €	17 450,00 €	14%
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	218 125,00 €	43 625,00 €	174 500,00 €	157 050,00 €	17 450,00 €	14%
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	62 500,00 €	12 500,00 €	50 000,00 €	45 000,00 €	5 000,00 €	4%
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	312 500,00 €	62 500,00 €	250 000,00 €	225 000,00 €	25 000,00 €	20%
Total			1 576 678,75 €	315 335,75 €	1 261 343,00 €	1 135 208,70 €	126 134,30 €	100%

Données démographiques et participations

Données démographiques :

La Population municipale du territoire pour l'année 2024 est la suivante :

Source INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques - décembre 2022)

Communauté de Communes	Population 2024
Sud Sarthe	22 577
Loir Lucé Bercé	23 927
Pays Fléchois	26 932
Total population PETR	73 436

Pour mémoire, le territoire comptait :

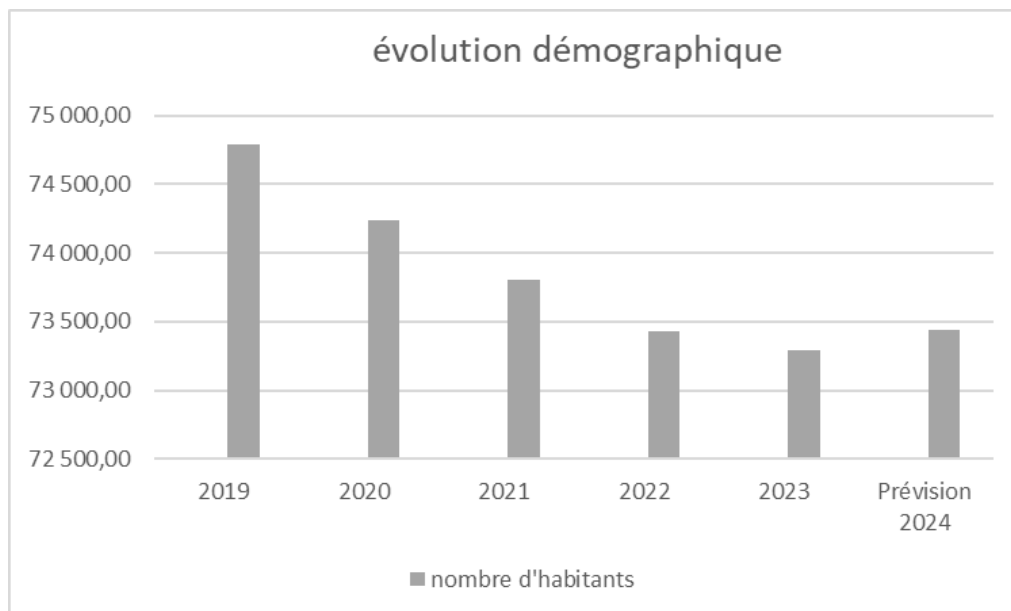
73 289 habitants au 01/01/2023

73 425 habitants au 01/01/2022

73 801 habitants au 01/01/2021

74 237 habitants au 01/01/2020

74 791 habitants au 01/01/2019



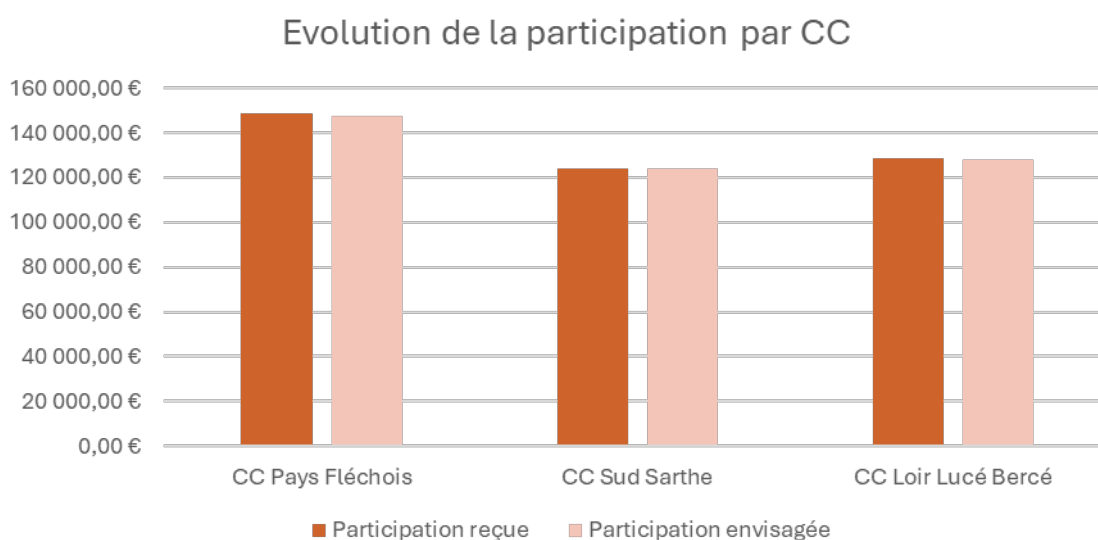
Participations des Communautés de communes au PETR :

Depuis 2014, la participation par habitant des Communautés de communes au budget du PETR a été maintenue à **5,48 €**.

Pour 2022, il a été proposé en Comité syndical de porter la participation 2022 à **5,70 €** par habitant afin de financer le projet de « Schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables ».

Pour 2023, la participation était fixée à **5,65 €** par habitant, afin de financer la finalisation du Schéma directeur des énergies renouvelables et l'adhésion au WebSIG départemental - soit une valeur de participation totale de **414 082,85 €**.

Année	Nombre d'habitants	Participation par habitant	Participation reçue	Commentaire
2013	77 606	4,013	311 432,88 €	
2014	78 689	5,48	431 215,72 € SCoT	Augmentation suite à la prise de compétence
2015	78 553	5,48	430 470,44 €	
2016	78 576	5,48	430 596,48 €	
2017	78 474	5,48	430 037,52 €	
2018	75 090	5,48	411 493,20 €	Départ de la commune de Cérans-Fouletourte - Loi NOTRe
2019	74 791	5,48	409 854,68 €	
2020	74 237	5,48	406 818,76 €	
2021	73 801	5,48	404 429,48 €	
2022	73 289	5,48	401 623,72 €	Avance sur participation de 103 000€ / CC soit +309 000€
2023	73 289	5,48	401 623,72 €	



Pour 2024, la participation totale (1^{er} et 2^e niveaux) serait fixée à un équivalent habitant à **5,73 €**
 - Soit une valeur de participation totale de **420 788,28 €**.

Situation budgétaire et financière au 31.12.2023

Précaution : le débat d'orientation budgétaire se déroulant dans un calendrier où l'exercice budgétaire 2023 n'est pas définitivement clôt puisque le compte de gestion n'est pas encore transmis, il convient de considérer les chiffres de 2023 comme une prévision et non des chiffres définitifs. Les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2023 seront présentés lors de l'adoption du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à **939 499,89 €** pour un prévisionnel de **1 730 879,07 €** (dont 12 446,66 € de déficit cumulé 2022) pour **952 271,62 €** de recettes de fonctionnement pour un prévisionnel de **1 743 325,73 €**, soit un résultat en fonctionnement en 2023 de **325,07 €**.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à **66 795,29 €** pour un prévisionnel de 100 025,89 € et **154 401,64 €** de recettes d'investissement pour un prévisionnel de **203 497 €** (et 282 183,99 € d'excédent 2023), soit un excédent d'investissement en 2023 de **369 790,34 €**.

Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement
BP 2023	Réalisé	BP 2023	Réalisé
1 743 325,73	952 271,62	1 730 879,07	939 499,89
Solde 2023	+ 12771,73		
Report 2022		- 12 446,66	
Solde fonctionnement	+ 325,07		
Recettes	Investissement	Dépenses	Investissement
203 497,00	154 401,64	100 025,89	66 795,29
Solde 2023	+ 87 606,35		
Report 2022	282 183,99		
Solde investissement	369 790,34		

La situation positive de la section de fonctionnement a été rétablie sur deux exercices budgétaires mais reste fragile.

Situation financière :

Le PETR avait renouvelé au cours de l'année, la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 370 000 €. Cette ligne de trésorerie a été accordée jusqu'au 27/07/2024.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pendant l'année 2023 et cela a permis de réduire les frais financiers. Il conviendra de renouveler cette ligne de trésorerie pour sécuriser la trésorerie du syndicat.

Autres informations importantes :

Concernant les subventions LEADER, le PETR est, au 31.12.2023, à **137 318,49 €** de montant perçus et rattachés et en attente de versement notifiée de **57 551,84 €** à inscrire au BP 2024

11 dossiers déposés sont en attente d'instruction pour un montant total demandé de **330 547,67 €**

Commission	Dossier	Montant demandé	Encaissement / rattachement 2023	Observations
Politiques contractuelles	Animation LEADER 2021	37 640,52 €	37 640,52 € Soldé	
	Animation LEADER 2022	41 144,52 €	41 039,28 € notifié	DP en cours d'instruction / 41 039,28
	Animation LEADER 2023	38 111,43 €		DA à instruire
	Animation LEADER 2024	29 010,50 €		DA à instruire
Energie-Climat	Etude Potentiel EnR	14 140,00 €		DP en cours d'instruction
	Service conseil aux collectivités	15 924,70 €	15 924,70 € Soldé	
	Actions PCAET 2019-2021	27 027,77 €		DA en cours d'instruction
	<i>Animation PCAET 2022</i>	<i>39 001,56 €</i>		<i>Cumulée avec autre DA - Clôture</i>
	Actions PCAET 2021-2022	11 947,52 €		DA en cours d'instruction
	Animation plan climat 2018-2019	35 000,00 €	35 000,00 € Soldé	
	<i>Animation plan climat 2020</i>	<i>31 168,24 €</i>		<i>Autorisation ASP / notifié 31168,24</i>
	Animation plan climat 2021-2022	77 922,56 €		En programmation
Culture Pat.	<i>CIAP PAH 2019 - 2020</i>	<i>34 477,26 €</i>		<i>DP en supervision / notifié 26383,60</i>
	CIAP PAH 2021 - 2022	33 660,68 €		DP à préparer
	<i>CIAP PAH 2022</i>	<i>24 061,24 €</i>		<i>Cumulée avec autre DA - Clôture</i>
	Les allumés d'Aubigné	15 978,00 €	7 713,99 €	DP en supervision / notifié 7713,99
	Les allumés de Crosnières	11 360,74 €		DP à instruire
	Malices au Pays 2021-2022	20 000,00 €		DA à instruire
	Malices au Pays 2023	17 366,47 €		DA à instruire
	Projet Coopération - actions cult. Et lien social	50 000,00 €		DA à instruire
	TOTAL CUMULE (DEMANDE)	604 943,71 €	137 318,49 €	
	TOTAL REEL	541 880,91 €		
TOTAL NOTIFIE (attente versement - 2024)			57 551,84 €	

L'hypothèse raisonnable proposée pour le BP 2024 au regard des dossiers déposés et le délai d'instruction, amène ces financements à **180 488 €**.

Concernant les subventions (FEDER, FNCCR, DREAL, Région, etc.), le PETR devrait pouvoir inscrire un montant prévisionnel de recettes de **379 773,75 €**.

La situation RH du PETR

Les agents travaillent sur la base de 1 607 heures annuelles.

Il n'y a pas d'heure supplémentaire payée et pas d'avantage en nature.

Le montant prévisionnel RH en 2022 était de **349 970 €** pour un réalisé au 31.12.2023 de **319 668,25 €**.

La situation s'explique par les éléments suivants :

- poste animateur/trice service éducation vacant d'avril à août
- poste animateur/trice LEADER vacant de février à mi-mars

- poste chargé.e de mission énergie-climat vacant de janvier à mi-avril
- poste chargé.e de mission inventaire du patrimoine vacant 15 jours et repris à 80%
- poste de directeur/rice vacant d'octobre à décembre
- 2 postes d'économies de flux vacants sur l'année 2023
- Poste de gestionnaire comptable / RH vacant
- 1 seule personne au pôle administratif

La situation RH au 31 décembre 2023 était la suivante :

- Fonctionnaire

Catégorie	Grade	Poste	Quotité de travail
C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative finances et RH	Temps plein

- Contractuels

Catégorie	Contrat	Poste	Quotité de travail
A	CDD	Direction	Temps plein
A	CDI	Cheffe de projet architecture et patrimoine	Temps plein
A	CDI	Chargé de mission culture / communication	Temps plein

B	CDD	Chargée de mission Service éducatif	Temps plein
A	CDD	Chargé de mission énergie-climat	Temps plein
B	CDD	Gestionnaire – animatrice du service Leader	Temps plein
B	CDD	Chargé de mission inventaire du patrimoine	Temps partiel 80 %

Pour l'année 2024, la situation RH devrait être la suivante :

Consolidation de la structure 2023 avec un retour agent sur le poste de chargé(e) de mission inventaire du patrimoine à compter du 17 juillet 2024 suite à un détachement.
2 postes d'économies de flux en recrutement et un poste de stagiaire.

SUBVENTIONS SUR POSTES 2024 :

Région PDL – Chargée de mission inventaire = 20 000€

LEADER - Chargé(e) de mission Energie-Climat – 80% du poste chargé

LEADER – Animateur/trice / gestionnaire LEADER – 100% du poste chargé

LEADER - Cheffe de projet architecture et patrimoine – 40% du poste chargé
 LEADER - Animatrice / gestionnaire du service éducatif – 20% du poste chargé
 LEADER – Direction - 10% du poste chargé
 LEADER - Gestionnaire administrative, RH et Leader - 30%

Le montant prévisionnel pour l'année 2024 du chapitre 012 pour les dépenses de personnel est estimé à **369 269,22€**

Hypothèses 2024

Pour la section de fonctionnement en recettes :

Chapitre 70 : produits de services estimation à **7 580 €**

Chapitre 013 : atténuation de charges **1000 €**

Chapitre 74 : dotations et participations **982 164,66 €** dont :

420 788,28 € participation des Communautés de communes,

180 488 € de recettes LEADER,

380 888,38 € de recettes subventions, région, département, ...

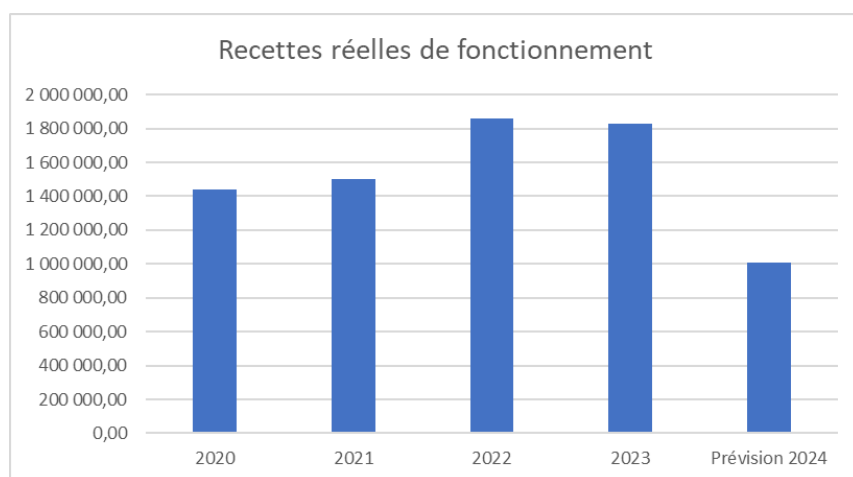
Chapitre 042 : recettes d'ordre : **15 156 €**

002 : reprise du résultat 2023 : **325,07 €**

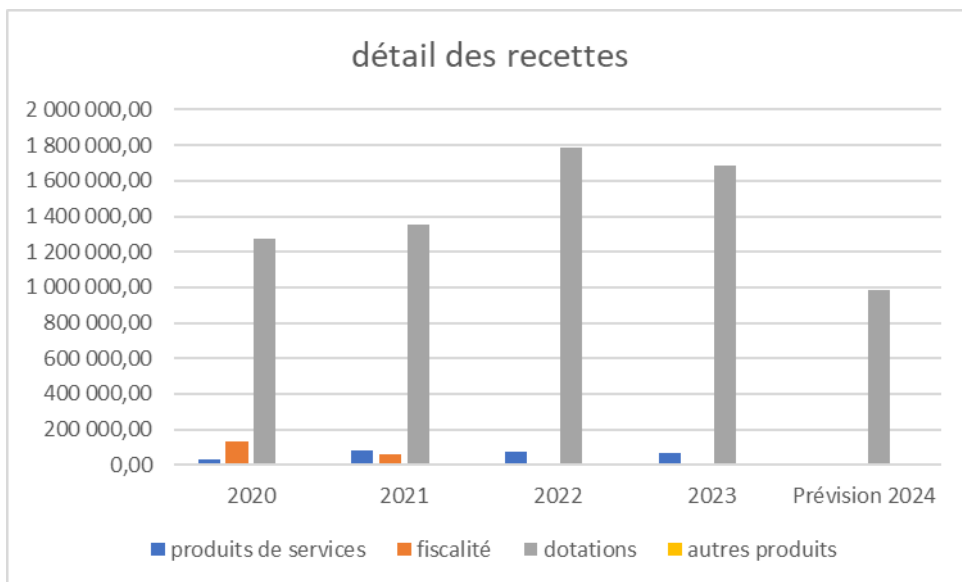
Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en recettes : **1 006 225,73 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de BP à BP

	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Prévision 2024	%
Recettes réelles de fonctionnement	1 436 600,00	1 500 835,90	4,47%	1 860 968,81	24,00%	1 825 293,51	-1,92%	1 006 225,73	-44,87%



	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Prévision 2024	%
produits de services	31 600,00	80 176,00	153,72%	72 791,49	-9,21%	70 000,00	-3,83%	7 580	-89,17%
fiscalité	130 000,00	60 000,00	-53,85%	0,00	-100,00%	0,00		0,00	
dotations	1 275 000,00	1 352 841,20	6,11%	1 786 042,42	32,02%	1 687 637,51	-5,51%	982 164,66	-41,80%



Pour la section de fonctionnement en dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général **595 694 €**

Chapitre 012 : charges de personnel **370 000 €**

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante **20 000 €**

Chapitre 66 : charges financières **3 000 €**

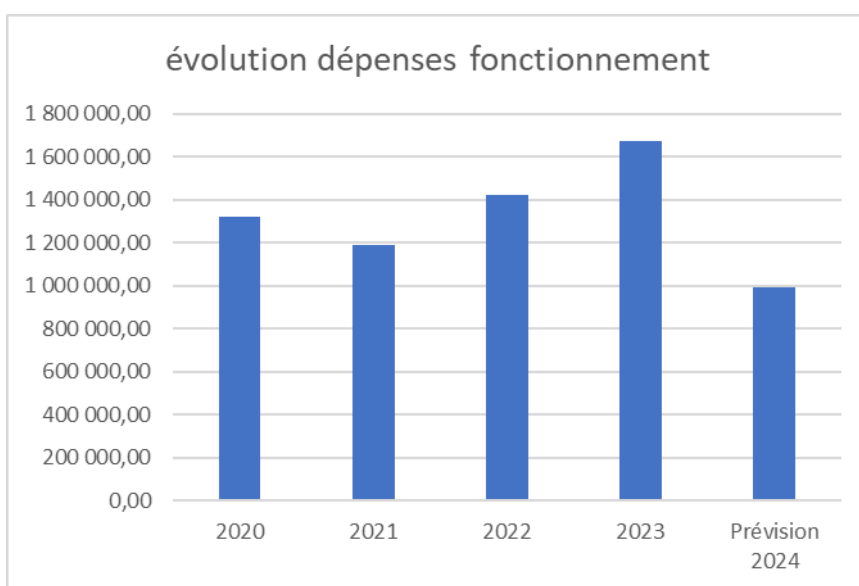
Chapitre 68 : dotations aux provisions : **2 531 €**

Chapitre 042 : opérations d'ordre **119 747,14 €**

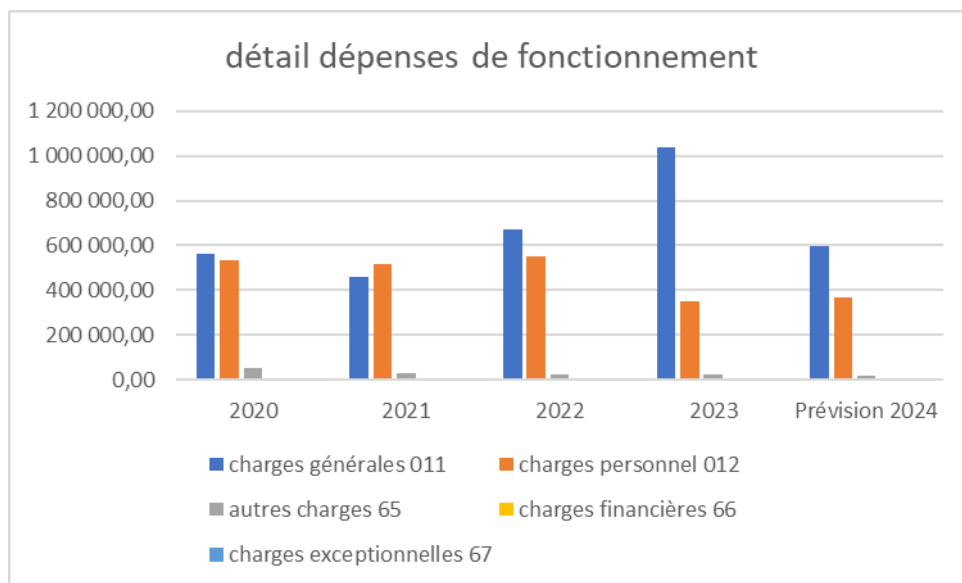
Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en dépenses :
991 225 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP

	2020	2021	%	2022	%	2023	%	Prévision 2024	%
TOTAL	1 320 787,00	1 190 215,00	-9,89%	1 424 603,67	19,69%	1 673 600,00	17,48%	991 225,00	-40,77%



	2020	2021		2022		2023		Prévision 2024	
charges générales 011	562 500,00	456 760,00	-18,80%	672 564,72	47,25%	1 039 980,00	54,63%	595 694,00	-42,72%
charges personnel 012	533 300,00	516 850,00	-3,08%	552 139,55	6,83%	349 970,00	-36,62%	370 000,00	5,72%
autres charges 65	51 200,00	30 200,00	-41,02%	25 121,38	-16,82%	23 000,00	-8,44%	20 000,00	-13,04%
charges financières 66	3 500,00	5 500,00	57,14%	3 316,87	-39,69%	3 000,00	-9,55%	3 000,00	0,00%
charges exceptionnelles 67	300,00	300,00	0,00%	190,12	-36,63%	0,00		2 531,00	



Pour la section d'investissement en recettes :

Chapitre 001 : solde N-1 **369 790,34 €**

Chapitre 13 : subventions d'investissement **61 230 €**

Chapitre 10 : dotations, FCTVA : **8 500 €**

Chapitre 040 : recettes d'ordre **119 747,14 €**

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en recettes : **559 26748 €**.

Pour la section d'investissement en dépenses :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles **15 500 €**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles **30 000 €**

Chapitre 040 : dépenses d'ordre : **15 156 €**

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en dépenses : **60 656 €**

Le détail des dépenses principalement au chapitre 011, et le détail des recettes principalement au chapitre 74, sont les suivants :

Projets en cours et / ou proposés

Pôle développement territorial

Projet N°1 : Sentiers au fil du Loir

Dépenses : 38 350 € (étude de faisabilité) recettes : 34 840 €

Projet N°2 : Animation du site NATURA 2000

Dépenses : 80 633,75 € (prestations animations) recettes : 80 633,75€

Montant global de l'autofinancement PETR : 3 510€

Pôle Energie-climat**Projet N°1 : Sensibilisation du public scolaire (fiche action N°5)**

Dépenses : 6 500 € (convention CPIE)

Projet N°2 : Animation d'une plateforme territoriale de Rénovation (fiche action N°7)

Dépenses : 96 385,28 € (marchés) recettes : 19 214,88 € (Région)

Projet N°3 : Animation du service Efficacité Energétique (fiche action N°8)

Dépenses : 108 000 € (marché lot 5) recettes : 108 000 € (FNCCR et adhésions collectivités)

Projet N°4 : Etude pour la mise en place d'une Charte Forestière Territoriale (fiche action N°14)

Dépenses : 49 500 € (marché) recettes : 49 500 € (FEDER, Région)

Projet N°5 : Animation du Plan Climat bilan de mi-parcours

Dépenses : 10 000 € (achat de données)

Projet N°6 : Adhésion FIBOIS, Amorce et Soleil du Loir

Dépenses : 1093 € (adhésions)

Montant global de l'autofinancement PETR : 94 763.40€

Pôle Culture et patrimoine**Projet N°1 : Editions**

Dépenses : 2 000 € (brochure) recettes : 1 000 € (DRAC)

Projet N°2 : Action Population Locale

Dépenses : 7 800 € (matériels, impression, ...) recettes : 7 000 € (DRAC, tickets)

Projet N°3 : Animation A la poursuite du temps caché - Fonctionnement

Dépenses : 13 200 € (matériels, location, communication) recettes : 6 000 € (DRAC)

Projet N°4 : CIAP T2 -Fonctionnement et Investissement

Dépenses : 17 766 € (création contenu, escape game) recettes : 61 430 € (DRAC et CTR)

Soit 15 500 € en dépenses d'investissement et 61 230 € en recettes d'investissement avec l'action du PAH

Projet N°5 : Inventaire Mayet - Grand Lucé

Dépenses : 2000 € (conférencier, impression) recettes : 1 000 € (DRAC)

Projet N°6 : Documentation

Dépenses : 400,00 € (livres)

Projet N° 7 : Service Educatif

Dépenses : 3 900 € (prestation, impression) recettes : 3 800 € (DRAC et CD)

Projet N°8 : Malices au Pays 2023 et 2024

Dépenses : 20 200 € (programmation, transports, ...) recettes : 12 050 € (participations communes, LEADER, CLEA)

Projet N°9 : Résidence d'artiste PAH 2024/2025

Dépenses : 15 500 € (prestations, impression) recettes : 7 000 € (DRAC, CD)

Projet N°10 : Résidence d'artiste CLEA

Dépenses : 35 000 € (interventions extérieures) recettes : 35 000,00 € (DRAC)

Projet N°11 : FestiLoir 2024

Dépenses : 32 000 € (frais artistique, ...) recettes : 6 000,00 € (participations des communes)

Projet N°12 : Location Matériel Culturel

Dépenses : 2 150 € (régisseur, matériel) recettes : 1 800 € (adhésions)

Projet N°13 : La P'tite Vadrouille

Dépenses : 100 € (cachets ou places)

Projet N°14 : Vente ouvrage inventaire

Dépenses : 114,00 € (achat ouvrage) recettes : 180 € (vente)

Projet N°15 : Eté Culturel

Dépenses : 17 000 € (prestations, impression) recettes : 16 000,00 € (DRAC, CD)

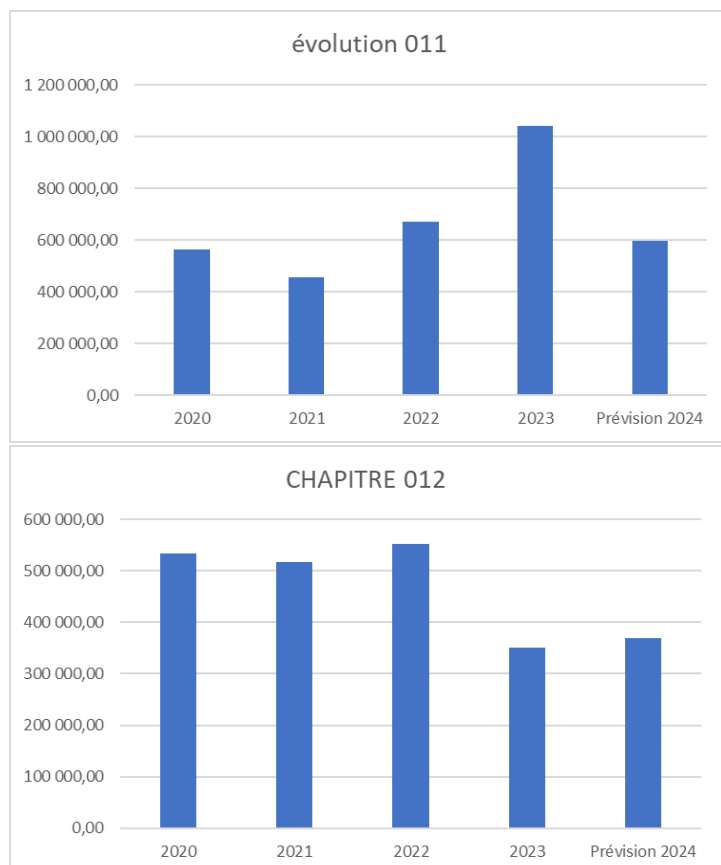
Montant global de l'autofinancement PETR : 10 870€

Les enjeux du débat

Il est proposé de valider les projets pour l'année 2024.

L'exercice 2023 a permis de constater un retour à l'équilibre avec un excédent de 325 € mais qui ne masque pas la fragilité de la structure budgétaire du PETR.

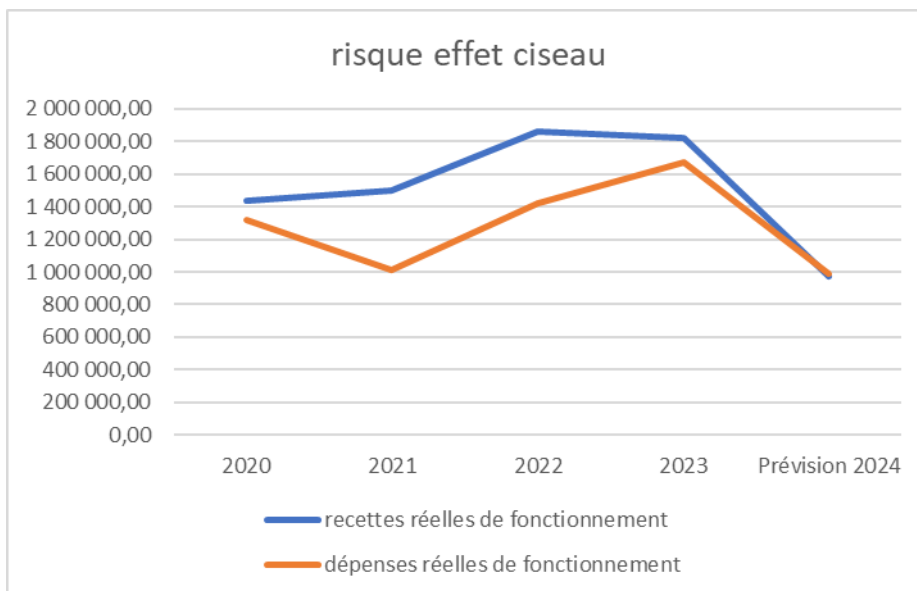
Les dépenses de fonctionnement sur le 011 et le 012 sont très maîtrisées comme le rappelle les graphiques ci-dessous :



Malgré la bonne gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le syndicat souffre de l'absence de dynamique de recettes.

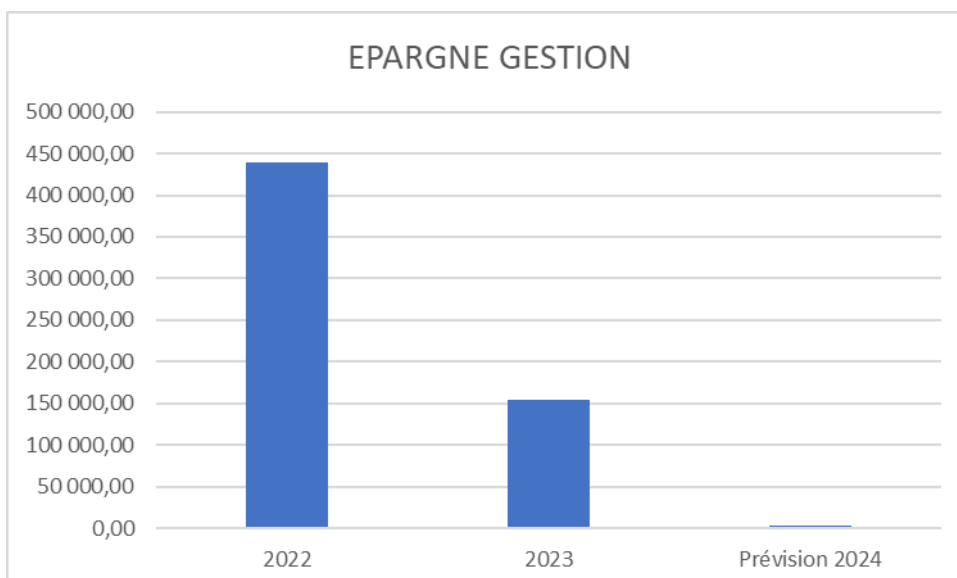
Nous l'avons abordé dans le contexte international et national, le syndicat comme les collectivités et les ménages doit assumer une évolution de ses coûts sur le chapitre 011 et les décisions de revalorisations des agents décidés par l'Etat sans augmentation de ses recettes.

Dans cette situation, le syndicat risque de subir rapidement un effet ciseau



Pour l'épargne de gestion :

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.



Le syndicat n'arrive pas à dégager d'épargne de gestion par l'absence de recettes dynamique.

Paradoxalement, le syndicat génère un excédent régulier sur sa section d'investissement par les opérations d'amortissement des investissements historiques notamment le SCOT.

Le PETR va poursuivre le travail afin de pouvoir assurer le remboursement des avances des Communautés de communes dès 2024 à partir de la section d'investissement. Cette solution assurerait l'engagement de remboursement des avances.

Le syndicat n'a pas de recettes propres.

Il a deux sources de financements :

1. Les subventions mais qui sont conditionnées aux modalités d'accompagnement de nos partenaires et l'acceptation de nos dossiers avec la trésorerie qu'il convient d'assurer. Les subventions sont toujours versées en totalité qu'après la réalisation des actions.

2. La participation des communautés de communes

Lors de ce débat d'orientation budgétaire, le PETR doit satisfaire à l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027 qui fixe aux collectivités un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL) à -0,5%, considérant le niveau prévisionnel d'inflation soit 2,1 % pour l'année 2024. Le PETR Vallée du Loir respectera cet engagement et contribuera à son niveau au rétablissement des comptes publics de l'Etat.

Il est proposé aux communautés de communes de suivre le niveau prévisionnel d'inflation, et d'augmenter la participation de 1^{er} niveau de 2.1%, soit passer de 5.48€ / habitant à 5.59€ / habitant.

Mme la Présidente demande au conseil de se prononcer sur cette hypothèse et de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Mme Latouche après présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023 annonce, sous réserve de la réception du compte de gestion, un résultat excédentaire de + 325.07 €.

M. Boussard demande s'il est possible d'arrêter les amortissements, qui sont la cause d'un excédent d'investissement trop important.

Mme Latouche répond que malheureusement, le PETR n'est pas la seule structure dans ce cas et qu'un travail est actuellement en cours avec la trésorerie de Montval sur Loir pour basculer notre excédent d'investissement sur le fonctionnement. Une réponse devrait être donnée courant 2024.

M. Boussard rajoute qu'il faudrait trouver une solution pour arrêter les amortissements sur les études du ScoT en assumant ce choix voté par les élus du pays en 2014.

Mme Latouche répond que la demande a été effectuée mais que le PETR a reçu un refus.

M. Chaligné s'interroge sur le montant important du chapitre 11.

M. Weber-Regnier répond que les budgets alloués au chapitre 11 sont surtout des prestations d'études.

M. Boussard s'exprime sur le fait que l'inflation annoncée concernant les participations des communautés de communes n'est pas inscrite sur le débat d'orientation budgétaire Sud Sarthe.

M. Boussard sollicite la valeur absolue de cette possible inflation.

M. Weber-Regnier répond que cela n'excéderait pas 5 000 € par communauté de communes.

M. Gruau ajoute que 7% c'est la baisse de population sur 5 ans.

M. Boussard informe que la population a baissé de 7%, ainsi que les revenus.

Mme Latouche propose de recalculer la part par habitant et affirme que le Pays et les agents ont redoublé d'effort et fait leurs preuves sur les économies réalisées et le recouvrement de la dette.

Mme Grelet-Certenais demande s'il est possible de rogner certains projets ?

Mme Latouche réplique que si le Pays retire des projets il y aura moins de recettes.

M. Weber-Regnier ajoute que la part d'autofinancement importante est sur la PTRE et que si l'on met un terme sur cette action, le Pays devra rembourser autour de 70 000 € à la Région (part des recettes perçues sur l'année 2023).

Mme Latouche ajoute que l'inflation de 2,1 % était une proposition.

M. Ouvrard n'y voit pas d'opposition car il expose que la participation par habitant n'a pas évolué depuis 2014.

M. Gruau ajoute que l'augmentation annuelle par communauté de communes fait moins de 5 000€.

Mme Latouche soutient que ce soir cette inflation est présentée comme une proposition dans le but d'en débattre.

M. Boussard propose que la participation reste la même que l'année dernière malgré la baisse de population (pour la communauté de communes Sud Sarthe et Pays Fléchois), et que le ratio soit calculé en ce sens.

Une proposition sera faite en ce sens dans le cadre de la préparation budgétaire (montants identiques qu'en 2023 pour les communautés de communes Sud Sarthe et le Pays Fléchois qui ont subi une baisse de population et participation à l'habitant identique de 5.48€ pour Loir Lucé Bercé qui a augmenté sa population).

4 QUESTIONS DIVERSES

5 RAPPEL DE CALENDRIER DES PROCHAINS BUREAUX ET COMTES SYNDICAUX DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Mercredi 13 mars 2024 de 14h30 à 16h30 Mercredi 20 mars 2024 de 10h à 12h	
	Mardi 26 mars 2024 à 18h00
Mercredi 17 avril 2024 à 14h30 à 16h30	

	Mardi 14 mai 2024 à 18h00
--	----------------------------------

Suite à un quorum négatif pour la réunion de bureau du mercredi 13 mars prochain, le bureau syndical est décalé au mercredi 20 mars, de 10h à 12h.

Clôture du Comité Syndical à 20h30.

Mme LATOUCHE
Présidente
(signature)

M. RONCIÈRE
Secrétaire de séance
(signature)